

PANNEAUX ÉLECTRONIQUES

Les panneaux électroniques de la Ville sont mis à la disposition des associations dacoisaises à but non lucratif qui souhaitent faire passer un message collectif au sujet d'une animation qui a lieu à Dax.

> QUELS SONT LES CRITÈRES DE PUBLICATION ?

- L'événement se déroule à Dax.
- Le message a été transmis 15 jours avant la date de diffusion souhaitée.
- La diffusion se fait selon l'encombrement du réseau.
- Les messages arrivés en premier sont prioritaires.

> CONSEIL SUR LA MISE EN FORME DE VOTRE MESSAGE :

- Nom de l'association
- Nom de l'événement
- Date
- Lieu
- Tarif
- Inscription
- Informations supplémentaires

(7 lignes, 20 caractères maximum par ligne).

> N'AURONT PAS ACCÈS AUX PANNEAUX ÉLECTRONIQUES, LES INFORMATIONS À CARACTÈRE :

- Religieux
- Syndical
- Politique
- Privé (émanent d'un particulier ou d'une entreprise)
- Commercial n'ayant pas un caractère événementiel visant à l'animation de la cité (ex : promotions commerciales d'un commerce isolé, vente d'un magasin, appel à des inscriptions pour des cours payants...)
- Les événements associatifs d'ordre interne (AG, soirées réservées aux membres...).

Toutes les demandes comprenant un ou plusieurs de ces critères éliminatoires seront refusées.

> COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE DIFFUSION SUR LES JEL ?

Créer un compte association sur l'espace des démarches administratives de la ville.
Se connecter à son compte association et remplir le formulaire.